



Pantin le 20 décembre 2022

Carrière de Vaujours : Placoplatre exclue le cadre de vie et l'avenir du vivant

Depuis 2012, le groupe Saint Gobain (CAC 40) est propriétaire de l'usine Placoplatre de Vaujours. Les terrains de proximité ont la particularité d'avoir été durant des années (1955/1997) le champ d'opérations militaires avec le CEA, expérimentant dans ses casemates les explosions préparatoires au nucléaire. Aujourd'hui Placoplatre, 1^{er} site de transformation en Europe, veut faire alléger les servitudes mises en place par les préfets pour pouvoir exploiter à « ciel ouvert » pendant 48 ans et extraire les 7 millions de tonnes de gypse contenus dans 42,6 hectares de terrain. Ces servitudes d'utilité publique visent à limiter l'occupation du site afin d'éviter les risques de contamination résiduelle de substances radioactives et pyrotechniques. **Malgré les alertes des chercheurs du GIEC sur l'impact de l'intervention humaine pour une exploitation maximum des ressources, les décisions de la COP 21 au Bourget, les bouleversements climatiques et les nombreuses alarmes sur la disparition de multiples espèces, pour Placoplatre les conséquences sur la biodiversité seraient « faibles » et « négligeables » !**

L'étude d'impact de la faune et la flore mentionne la présence de 58 espèces protégées dont 25 à fort enjeux de conservation ! Les 17 hectares de terres boisées, zones humides, étangs et prairies menacés de destruction constituent leur habitat naturel. C'est aussi un îlot de fraîcheur avec des arbres jouant un rôle de régulateurs. Dans ce cadre, que deviennent les trames verte, bleue, noire (travail de nuit et luminosité) et les paysages vallonnés des villes de Vaujours, Coubron et Courtry ? Pour le SDRIF de 2013 c'était des espaces boisés et naturels à préserver et à valoriser et des carrières de gypse d'intérêt national !

Déjà en 2018 les mobilisations avaient fortement interpellé sur ce projet, l'exploitation par cavage était préférée. Rien ne lève actuellement les interrogations sur les principaux risques environnementaux sur l'eau, les sols et sous-sols, la destruction d'un milieu naturel pour plusieurs dizaines d'années, les nuisances de l'exploitation (bruit, explosion, pollution de l'air, poussière, circulation, etc...) pour le cadre de vie des habitants des villes riveraines.

Il n'est donné aucune information confirmée sur la distance minimale des tirs avec des explosifs utilisés lors de l'exploitation pour éviter la fragmentation des galeries souterraines, (minimum 300 mètres). Il n'est rien dit non plus sur les mesures organisationnelles et techniques pour répondre aux accidents et risques industriels sur ce site.

L'exploitation est annoncée à « ciel ouvert » du lundi au vendredi de 4h à 22h mais rien sur la pollution sonore et atmosphérique, les poussières industrielles, l'impact sur le quotidien des salariés et riverains, déjà impactés par plus de 300 camions par jour ! Il n'est pas démontré que « les compensations » de comblements et de « greenwashing » correspondent à l'équivalent écologique, social et environnemental entre les pertes et les mesures prévues.

Pour toutes ces raisons le MNLE-93 et Nord Est Parisien émet un avis défavorable.